

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3704

présenté par

M. Meurin, Mme Auzanot, M. Allisio, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 26 par les mots :

« , en encourageant la consommation de produits agricoles de proximité, en circuit-court ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager les circuits-courts et la pratique « locavore ».

Le fait d'être « locavore » et d'encourager la consommation de produits agricoles produits à proximité de chez soi a de multiples avantages. Cette consommation évite les multiples intermédiaires qui ruinent les agriculteurs pour leur assurer un revenu meilleur. De cette manière, la population locale bénéficie de produits de qualité, français, ce qui contribue à la création de

richesse et de développement de territoires. Cela limite aussi les émissions polluantes nécessaires lors de longs transports.

Le circuit-court de proximité permet également de rapprocher les agriculteurs et les consommateurs. Par-là, il s'agit de promouvoir les bénéfices d'une agriculture nationale plutôt que de privilégier l'achat de produits importés alors même que les critères sanitaires et environnementaux ne sont pas les mêmes. Bien entendu, consommer des produits importés est souvent dû à des questions économiques. Toutefois, les importations posent de véritables problèmes qu'il s'agit de soulever. En vingt ans, les importations de produits agricoles ont doublé. Il faut rapprocher l'agriculteur du consommateur pour mettre fin à ces importations massives.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que cette notion de circuit-court soit mentionnée dans cette loi.